Lettre du castor

N° 171 — Territoire À Défendre — Octobre 2021

ECONOMIE / ENVIRONNEMENT

L'ÉCONOMIE FINANCIÈRE CONTINUE À CONDUIRE LA PLANÈTE "DANS LE MUR" EN CACHANT SES IMPACTS SUR LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITÉ !

Marc Gaudet affirme que la déviation, dite "de Jargeau", va contribuer au "développement" du territoire. Le choix de l'entreprise locale Baudin-Châteauneuf est censé "créer des emplois loirétains". *Une fois de plus, c'est la* ***motivation économique*** *qui en réalité détermine la persistance d'un* ***G****rand* ***P****rojet* ***I****nutile* ***I****mposé que ses promoteurs s'efforcent de peinturlurer en vert pour dissimuler qu'il est nuisible au climat et à la biodiversité...*

Quand on cherche les raisons de l'inaction des pouvoirs devant les désastres climatiques, hélas maintenant inévitables, on retrouve toujours cette "motivation économique". *Comme si un "développement" humain sans limite alimentant une consommation éperdue était beaucoup plus essentiel à notre planète que la stabilisation du climat, la maîtrise de la pollution, la préservation des milieux naturels, des patrimoines et des paysages... Mais l'argent est roi !*

Comme le confirme le professeur Levrel, les préfets n'ont pas de sensibilité à l'environnement et piétinent les lois édictées pour préserver la biodiversité et arrêter l'artificialisation des sols. *S'agissant des emplois "créés" dans le BTP, il doit s'agir d'une farce. La vulgate "anti immigration" qui fait actuellement flores handicape ce secteur qui manque de main d'œuvre ! L'augmentation des coûts des matériaux de construction va encore alourdir le prix exorbitant de cette déviation de confort.*

Ce "développement" est pourtant à l'origine d'inégalités croissantes dans les conditions de vie, d'escroqueries fiscales monumentales, de la surconsommation des ressources naturelles, de conflits qui peuvent tourner en guerres. *Trop de petits politiques imbus de leurs egos ne s'aperçoivent même pas qu'au lieu de servir les citoyens, ils deviennent les marionnettes des puissants prédateurs qui s'enrichissent abusivement du labeur des autres...*

LA RESTAURATION DE LA NATURE : ESPOIR OU MIRAGE ? - ***Page 2***

LE CHANTIER DU PONT DÉMARRE AU CANON ! - ***Page 3***

Un nouveau président ! - ***Page 4***

LA RESTAURATION DE LA NATURE : ESPOIR OU MIRAGE ?

PEUT-ON VRAIMENT RESTAURER UN ÉCOSYSTÈME ABÎMÉ PAR LES ACTIVITÉS HUMAINES ? SELON QUELLES MÉTHODES, À QUELLE ÉCHELLE ET AVEC QUEL SUCCÈS ?

La restauration écologique au sens strict consiste en la réparation intégrale de la nature comprenant toute sa biodiversité, toutes les interactions entre les êtres vivants et leurs habitats, et l'intégralité de ses propriétés.

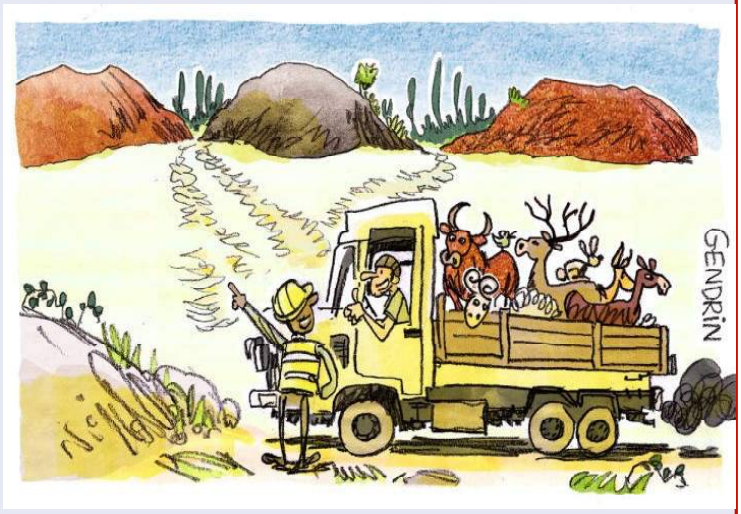

Ce champ d'étude existe depuis le début du XXe siècle, mais s'est structuré dans le champ scientifique durant les dernières décennies. L'écologie de la restauration renvoie à un vaste ensemble de méthodes scientifiques. Cela peut consister à agir directement sur le milieu abîmé (en modifiant les caractéristiques physiques, en y réintroduisant des espèces animales ou végétales...) ou à réduire la pression des activités humaines sur ce milieu pour laisser la nature reprendre ses droits.

Depuis 1976, la loi incite les entreprises à mener des politiques de compensation écologique. Ce qu'elles détruisent, intentionnellement ou pas, par leurs projets, elles doivent le recréer ailleurs. La loi sur la Biodiversité de 2016 à renforcé leurs obligations légales.

Du côté de l'ONU, le sujet est traité avec sérieux. Nous sommes ainsi entrés dans la "décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes", avec l'objectif de pousser les pays à réparer un milliard d'hectares de terres, soit une superficie supérieure à celle de la Chine.

ALORS LA RESTAURATION ÉCOLOGIQUE REPRÉSENTE-T-ELLE L'ULTIME SALUT POUR LA PLANÈTE ? OU FAUT-IL Y VOIR UN MIRAGE VERT ?

Pour ***Reporterre***, avec qui cette émission est en partenariat, la journaliste **Lorène Lavocat** a mené l'enquête. Elle a notamment rencontré **Harold Levrel**, professeur en économie écologique à AgroParisTech, et auteur de "Les compensations écologiques" (éditions La Découverte), très critique sur les politiques de compensation écologique. Selon lui, **si la loi est très contraignante et va dans le bon sens, l'État ne met pas les moyens nécessaires pour contrôler sa mise en œuvre, et les juges ne sont pas assez bien formés en droit de l'environnement pour statuer de manière dissuasive en cas de litige**. Ainsi, la compensation écologique peut servir le greenwashing de certaines entreprises.

Enseignante-chercheuse à l'Université de Strasbourg et membre du réseau REVER (Réseau d'Échanges et de Valorisation en Écologie de la Restauration), **Isabelle Combroux** a travaillé sur plusieurs projets de restauration écologique, notamment en milieu aquatique.(...).Selon elle aussi, il faut se méfier de la compensation écologique, un processus qui ne doit venir qu'en dernier recours, uniquement s'il est impossible d'éviter ou au moins de réduire les risques que fait planer un projet sur un écosystème.

HAROLD LEVREL, PROFESSEUR EN ÉCONOMIE ÉCOLOGIQUE À AGROPARISTECH

H.L. *: Donc, exigeons que la compensation écologique au moins, soit appliquée de manière rigoureuse, et cela changera déjà beaucoup, beaucoup de choses sur le terrain, parce que cela va générer des problèmes techniques et financiers majeurs pour ces acteurs économiques.* ***Et là c'est à qui de décider de cela, c'est aux cours de justice, aux services instructeurs, aux acteurs de l'administration qui font ce qu'ils peuvent. Mais malheureusement derrière, ils ne sont pas appuyés pour faire appliquer la loi de façon stricte.***

M.V. *: Pourquoi sont-ils peu enclins au sein de l'administration pour ne pas appliquer des sanctions vraiment très dissuasives ?*

H.L. *:* ***En premier lieu ce sont les préfets qui clairement ne s'intéressent pas à l'environnement ni à la conservation de la biodiversité aujourd'hui en France et qui font toujours passer des projets qui vont créer de l'emploi, de la croissance, revitaliser les territoires...***

Camille *: Les préfets, c'est le gouvernement.*

H.L. *: Oui, exactement. Sous Macron, je suis désolé, cela a été une catastrophe. C'est-à-dire que l'on a en 2016 une loi qui donne des exigences très fortes, mais depuis que Macron est là, je constate que l'on donne de plus en plus de pouvoirs aux préfets pour contourner la loi en matière de protection de la biodiversité et de d'application de la séquence ERC.* ***Je pense que l'on a vraiment un gros souci aujourd'hui en terme de manquement à la loi. Le manquement à la loi n'est pas l'exception, c'est la règle.***

"DÉVELOPPER LE TERRITOIRE", DIT-IL

« Certains de nos territoires souffrent encore d'entraves pour leur développement et leur cadre de vie. Cette nouvelle infrastructure permettra de mieux desservir le Loiret, tout en préservant notre environnement. »

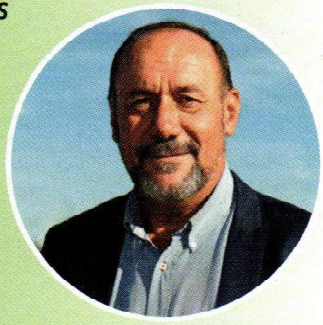

Marc Gaudet
Président du Conseil départemental du Loiret

Tous les urbanistes le savent : "le béton suit le goudron". A terme, il est inéluctable qu'un axe routier nouveau génère de l'urbanisation, et même la pire qui soit, en l'absence de tout "urbanisme concerté". C'est un point que nous avions soulevé lors de l'Enquête publique en 2016. Malgré des démentis indignés, répétés depuis ; malgré la communication délirante qui tente de la faire passercomme un cadeau pour la nature, les promoteurs de la déviation , dite "de Jargeau", ont du mal à le cacher : elle doit contribuer au **"développement" du territoire.** C'est bien la motivation économique qui en réalité détermine la persistance d'un Grand Projet Inutile Imposé. Preuves et conséquences ci-après !

Voici quelques éléments éclairant la réalité des conséquences du projet routier :

« Non, il n'y aura aucun branchement sur la déviation ! »

Bien entendu, le président du CD45, à l'instar de ses prédécesseurs, prétend que la déviation et le pont sur la Loire « *préserveront notre environnement* ». Et affirme, juré-craché, qu'il n'y aura aucun branchement sur la déviation. Le seul problème, c'est que la déviation a déjà suscité une carrière de 60 ha dont le raccordement est en attente sur le grand carrefour en rond de Mardié, et qu'un Super U s'est déjà implanté entre la déviation et l'entrée de Sandillon, ruinant au passage le centre commercial qui existait à Darvoy. D'autres projets, notamment en matière de logistique, ont déjà pointé leur nez, mais se cachent en attendant leur jour !

« Réseau routier départemental bien suffisant. Mais manque de transports en commun ! »

Une enquête concernant les transports dans le Loiret, commanditée par le CG45 lui-même il y a quelques années, a montré que pour 87% des citoyens, le réseau routier du Loiret est "*suffisamment développé*". Par contre, la même enquête ayant questionné les mêmes usagers pointe le déficit de transports en commun. Une des réserves de l'Enquête publique en 2016 portera d'ailleurs sur l'obligation d'en créer un entre La Source et Saint-Denis-de-l'Hôtel, ce qui n'a jamais été fait !

Extrait de la "Contribution de l'APSL* " à l'Enquête publique.

« Cette vieille logique d'un aménagement du territoire pensé avant tout à partir des déplacements sur voie routière, nous semble avoir potentiellement un impact sur l'occupation des sols, sur l'urbanisation, sur le risque d'inondation et sur la ressource en eau.
(...) Sans parler ici de la vulnérabilité même des futurs axes Nord/Sud, on est en droit de s'interroger sur une possible poussée de demandes en permis de construire (volontairement organisé ou non) que provoquerait le maillage (par les voies routières) du Val en 2 ou 3 couronnes. »

**APSL : Association pour la protection de la rivière Loiret et de son bassin versant*

Voilà ce qui se passe immanquablement lorsqu'on ouvre une route dans la campagne. Ces images **(sauf la dernière, extrapolée)** ne sont pas des caricatures moqueuses, mais la propagande réelle (animée qui plus est) qui soutenait un candidat (libéral) à la présidence de la Région Centre en 2010...

Une image du "progrès" digne du Val de Loire, Patrimoine mondial ?

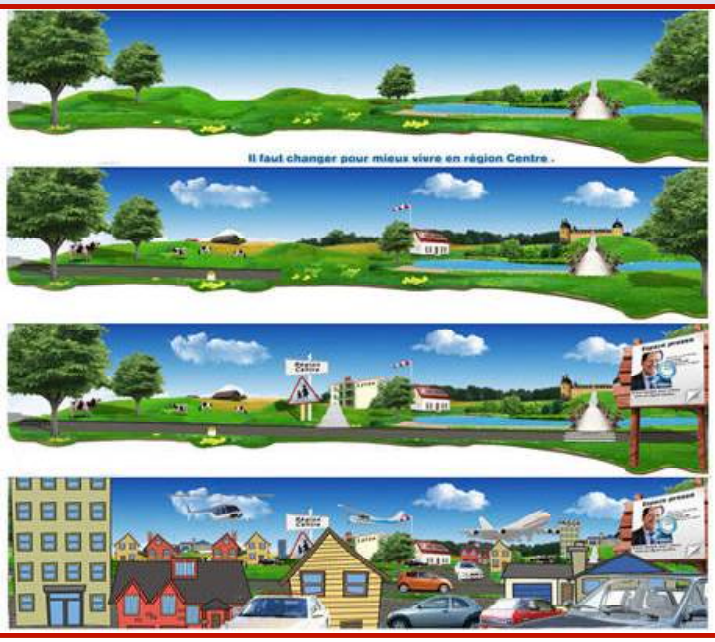

Assemblée générale annuelle de MARDIEVAL : Important : 8/10/21, un nouveau président !

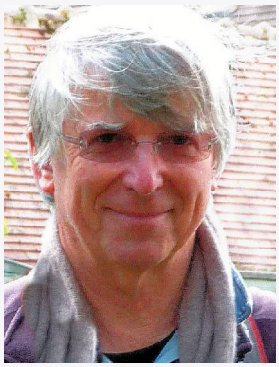

Tout en continuant à participer à l'animation de l'association, Jean-Marie Salomon a souhaité transmettre la responsabilité de président qu'il assumait depuis de nombreuses années.

C'est Thierry Soler qui lui succède après avoir achevé deux mandats de représentant départemental écologiste et défendu la Loire au sein des institutions.

Il nous délivre ici un premier message :

Je tiens avant tout à remercier Jean-Marie pour tout le travail accompli en tant que président de Mardiéval. Il reste présent et actif comme l'ensemble du conseil d'administration où nous accueillons aussi Gauthier d'Ersu.

J'ai adhéré et soutenu Mardiéval pendant plusieurs années avant d'être élu conseiller départemental du Loiret en 2008. J'ai ensuite privilégié mon rôle de représentant de tous les Loirétains en défendant les choix politiques et investissements les plus judicieux pour leur assurer une meilleure qualité de vie au lieu de dégrader leur environnement.

Aujourd'hui, je m'attacherai à ce que Mardiéval reste engagée dans les différents domaines qui nous tiennent à cœur. D'abord la biodiversité locale que nous valorisons avec la Balbucam et peut-être avec une reprise des actions d'éducation populaire. Ensuite la défense des habitants de Mardié voire de tous les humains face aux risques environnementaux, à commencer par la lutte contre le réchauffement climatique. Cela implique notre mobilisation maintenue contre le funeste projet de déviation franchissant la Loire à Mardié mais aussi contre des nuisances comme celles de la carrière.

PONT SUR LA LOIRE : SUITE DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES

POUR SOUTENIR UNE GRUE ET AMORCER UNE PASSERELLE PROVISOIRE PERMETTANT D'ACCÉDER A L'EMPLACEMENT DES PILES DU PONT, PLEIN DE TUBES D'ACIER SONT ENFONCÉS DANS LES KARSTS

Le contraste est particulièrement vertigineux entre la propagande parfaitement "clean", propre, verte et rassurante mise en œuvre par le CD45 et la réalité des travaux entrepris sur la rive sud du fleuve. Le BRGM et le groupement d'entreprises auraient permis soi-disant une "*connaissance précise et complète*" des sous-sols, mais on ne fera jamais croire que la brutalité du fonçage de ces méga-tubes, qui se manifeste notamment par des bruits monstrueux qui se propagent sur des kilomètres - et que nous avons enregistrés - épargne totalement les reliefs souterrains qui parcourent les lieux...

Au nord de la Loire, après l'aménagement d'une piste d'accès/route provisoire entre Loire et RD 960, l'ONF a "remis le couvert" en déforestant au sud de la rue du Mont afin d'élargir l'emprise du chantier à ce qui était prévu dans l'enquête publique, soit 150m de large (pour passer *in fine* une chaussée goudronnée de 7m seulement, rappelons-le !!!). Tout cela évidemment sans la fameuse "*ceinture anti-batraciens*" prévue préalablement autour de chaque zone de chantier par l'arrêté préfectoral "Espèces protégées". Sous l'oeil certainement de l'"écologue" de service qui paraît-il, passe quotidiennement... Bien qu'elle habite très très loin de là, car nous avons découvert que ce n'est plus Biotope Orléans qui assure ce "*suivi écologique*" tellement vanté, mais SEGED, une boite du Var n'ayant que cinq agences lointaines de plusieurs centaines de km du Loiret !